

# Flash Information Sden-CGT

# Educ' ACTION

Académie de Nice

[Octobre 2012 - Bi-mestriel - 0,25 € ]

**Rentrée**

Dans un contexte de terribles plans sociaux, le gouvernement, toutes cartes en main, court après son slogan « *Le changement, c'est maintenant* ». Le président Hollande évoquant désormais, une phase de redressement qui durera deux ans n'indique pas un cap porteur d'espoirs..

Vincent Peillon et Georges Pau-Langevin, font leur « première rentrée du changement ». Si certaines nouvelles mesures (1000 postes créés dans le 1er degré, 280 dans le 2nd, alloc de rentrée en hausse, décret sur l'évaluation abrogé, calendrier modifié...) et annonces (11000 emplois à la rentrée 2013, augmentation du nombre de places aux concours...), sont des signes encourageants, force est de constater que sur de nombreux dossiers essentiels (socle commun, éducation prioritaire, SMA, fichages des élèves, bac pro 3 ans...), les perspectives ne sont guère réjouissantes. Améliorer l'existant ne peut constituer une véritable rupture avec la politique de casse du service public d'éducation. Prenons le pré-recrutement des professeur-e-s dans le dispositif des emplois d'avenir : la CGT Educ'Action est la seule organisation qui a voté contre cette proposition au dernier CSE\*. Parce que ces emplois seront sous forme de droit privé d'une part et parce que nous revendiquons une véritable formation des enseignant-e-s, sur deux ans après la licence, d'autre part.

Depuis le mois de juillet, une concertation nationale (avec ses déclinaisons académiques) se déroule. Il est d'ailleurs savoureux de constater que le changement n'est pas d'actualité s'agissant de son pilotage: les hauts-fonctionnaires, cadres et

hiérarques qui ont (souvent avec zèle) porté les orientations antérieures, président (toujours avec zèle) ces instances et ateliers sur la prochaine loi d'orientation sur l'Ecole. Quid des personnels de terrain ? Nous sommes mis à l'écart (les ateliers, c'est à Paris pendant l'été, l'information passe mal, c'est organisé sur le temps de travail...). « *Refondons ensemble l'Ecole de la République* » s'inscrit –mais sommes-nous dupes– dans un « normal » plan de com.

Refonder, c'est réformer, appelons un chat un chat. Quid de la réflexion collective sur les cycles? Sur le contenu des programmes? Quid de rythmes scolaires qui mettent réellement l'enfant, l'adolescent au centre du système (le ministre évoque des zonages préservant les lobbies touristiques) ? Quid d'une véritable réforme du collège unique, bien identifié entre primaire et lycée (loin des corporatismes)? Quid de notre propre travail à nous, professionnel-le-s enseignant-e-s et non-enseignant-e-s, de la réflexion collective que nous avons sur notre métier qui évolue? Quid d'une concertation nationale sur la souffrance au travail dans notre champ professionnel ? Les placards du ministère sont pleins de rapports (de l'Inspection Générale notamment) susceptibles d'impulser des ruptures positives, ambitieuses du système éducatif. A la CGT Educ'Action, nous demeurons vigilants, combatifs. Nous voulons que les choses bougent. Avec vous. Venez nombreux-euses aux prochaines demi-journées ou heures d'information syndicales. Pour échanger, proposer et faire en sorte que les choses changent. Réellement. Profondément.

Marc Le Roy

Secrétaire général de la CGT Educ'Action 06

\*Conseil Supérieur de l'Education

de  
dupes

?

## Bourse du Travail de Nice

### Le droit de la CGT reconnu!

La mairie de Nice a manoeuvré pour bouter la CGT hors de la place St François. Le Tribunal administratif en a décidé autrement! On a gagné sur fond de changement, mais surtout pour l'Histoire, la valeur de la parole donnée, et grâce à la mobilisation des Niçois et Niçoises, travailleurs ou non, adhérent-e-s ou non, autour de ce monument et symbole qu'est la Bourse du Travail.

On ne lâchera RIEN là aussi!

## 2nd degré :

En octobre,  
élections au  
Conseil  
d'administration :  
Votez - et faites  
voter - pour les  
listes de la CGT  
Educ'action!

**P 02**  
Désobéissance  
Adhésion

Rentrée des stagiaires,  
Revendiquons pour la formation, P.04

**P.03 Points juridiques**  
Calendrier de la CGT  
Educ'Action du Var



# RESISTANCE PÉDAGOGIQUE

## une pétition pour annuler les sanctions

Les contre-réformes appliquées à l'école ces dernières années ont suscité un mouvement de résistance pédagogique sans précédent. Plusieurs milliers d'enseignant-e-s du primaire ont pris le risque de la désobéissance pour lutter contre ce démantèlement du service public d'éducation. Cette résistance éthique et responsable a été largement soutenue par les parents d'élèves ainsi que par de nombreuses sections locales des syndicats représentatifs, y compris dans notre académie; des militant-e-s de notre syndicat se sont d'ailleurs vus convoquer à ce titre..

Aujourd'hui, les faits ont validé la légitimité de cette résistance. Les valeurs et les propositions que les enseignant-e-s du primaire en résistance ont portées pour défendre et reconstruire l'école étaient en grande partie présentes dans le programme du candidat Hollande et dans les premières annonces du ministre de l'Education nationale.

Nombre de ces enseignant-e-s ont subi des sanctions aussi injustes que disproportionnées : disciplinaires (blâmes, abaissement d'échelon, mutation d'office), financières (retenues de salaire) ou administratives (baisse ou maintien de note, refus de promotion, déplacements d'office déguisés). A l'heure de la refondation programmée de l'école, il est temps de leur rendre justice.

Nous demandons que cesse dès aujourd'hui toute forme de sanction à leur

encontre. Nous demandons au ministre de l'éducation nationale la levée de toutes les sanctions infligées aux enseignant-e-s en résistance pédagogique.

Tous les enseignant-e-s sanctionné-e-s, y compris ceux qui sont à la retraite, doivent être réintégrés dans leurs droits.

**Une pétition circule. Vous pouvez la signer en ligne sur le site :**

<http://resistancepedagogique.org/>



## Bulletin d'adhésion ou de réactualisation

**Vous pouvez adhérer en ligne :**

<http://cgteducationnice.org/spip.php?rubrique35>

ou retourner par courrier ce bulletin :

- pour le 06 :  
CGT Educ'Action,  
34 bd J.Jaurès,  
06300 Nice

- pour le 83 :  
Dominique Motay,  
115 rue Vincent Truc,  
83220 Le Pradet

Mme/Mlle/M \_\_\_\_\_ Prénom : \_\_\_\_\_ Né-e le : \_\_\_\_\_

Adresse perso : \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_ Ville : \_\_\_\_\_

Code Postal \_\_\_\_\_ Téléphone : \_\_\_\_\_ Portable : \_\_\_\_\_

E-mail : \_\_\_\_\_ @ \_\_\_\_\_

Etablissement : \_\_\_\_\_ Service : \_\_\_\_\_

Corps (techn. labo, plp, pe, certifié-e, adjt adm...) \_\_\_\_\_ Classe : \_\_\_\_\_ Echelon : \_\_\_\_\_ ou Indice : \_\_\_\_\_

Discipline et/ou fonction (zil, tzt, ash, cons. péda, Greta...) : \_\_\_\_\_

Titulaire (1) Stagiaire (1) Non titulaire (1) : \_\_\_\_\_ Retraité-e (1)

Temps partiel : quotité \_\_\_\_\_ % ou \_\_\_\_\_ /18° Montant de la cotisation : \_\_\_\_\_



Je désire (ré-) adhérer à la CGT Educ'Action.

O Je désire payer par prélèvement automatique<sup>1</sup>, je joins un RIB.

Date et signature :

O Je règle ma cotisation 2012 par chèque - *entre 1 et 6 chèques max., svp.<sup>1</sup>*  
- *merci de différencier 2012 et 2013*

<sup>1</sup> rayer les mentions inutiles

66% de la cotisation est déductible des impôts : le coût réel représente le tiers du montant indiqué.

Dans toute la CGT, le taux de cotisation pour les actifs est de **1% du salaire net**. Retirez les primes, divisez votre salaire par 100 : vous obtenez le montant de votre cotisation mensuelle. Vous pouvez aussi vous servir du tableau ci-dessous, ou nous demander la table complète par indice.

### Cotisation mensuelle :

Assistant d'éduc	4 €
Aides-éduc	4 €
Vacataire	6,20€
AVS / EVS	4 €

Cotisation mensuelle	1° éch.	2° éch.	3° éch.	4° éch.	5° éch.	6° éch.	7° éch.	8° éch.	9° éch.	10° éch.	11° éch.
Adjt techn. de labo ou adjt adm. 1° classe	11,00 €	11,00 €	11,10 €	11,15 €	11,45 €	11,75 €	12,10 €	12,50 €	12,85 €	13,25 €	13,75 €
Instituteur-trice				14,30 €	14,70 €	15,00 €	15,30 €	16,15 €	16,95 €	18,00 €	19,80 €
Certifié-e, PE, PLP, P.EPS, CPE	11,00 €	11,00 €	15,75€	16,55 €	17,40 €	17,95 €	19,00 €	20,40 €	21,75 €	23,50 €	25,25 €
Idem : hors classe	19,00 €	21,50€	23,10 €	24,65 €	26,70€	28,45 €	30,05 €				
Agrégé-e	11,00 €	11,00 €	18,80 €	20,20 €	21,55 €	22,75 €	24,40 €	26,25 €	28,20 €	30,05 €	31,55 €

Etudiant-e : cotisation annuelle: **23.00€**

Pour le temps partiel : calculer votre cotisation au prorata de votre temps de travail.

Pour les retraité-e-s, le taux de cotisation est de 0,90% du total des pensions et comprend l'abonnement à *Vie Nouvelle*.

Si vous optez pour le **prélèvement automatique**, votre cotisation sera réévaluée en début d'année civile et lorsque nous aurons connaissance de vos promotions.

**Votre cotisation est la seule ressource financière du syndicat : adhérez !**

## QUAND L'ADMINISTRATION UTILISE UN MEDECIN DANS SES BASSES BESOINS

Voilà comment sont traités certains collègues que l'on veut mettre sur la touche dans l'Académie de Nice.

Ne pouvant arguer de faute professionnelle ni même de fait établi pour sanctionner ou écarter un collègue qui « dérange » le Rectorat de Nice n'hésite pas à utiliser «une simple lettre peu documentée du médecin de prévention» de l'Académie pour placer en congé maladie d'office l'empêché de tourner en rond sans que le « patient » n'ait jamais rencontré ce docteur!

Heureusement notre collègue a réussi à faire condamner le Recteur pour détournement de pouvoir.

Comme quoi, il est possible de triompher de l'arbitraire et de la manipulation.

Si vous êtes dans ce cas, ou si vous connaissez des collègues dans une situation similaire, n'hésitez pas à nous en faire part. Forts de notre expérience, nous vous aiderons à combattre l'arbitraire avec la plus grande efficacité.

**L'union et la communication font la force !**

**Extrait du jugement rendu par le Tribunal administratif de Nice, en date du 17/12/10 :**  
"En réalité, il apparaît que l'administration a cherché en l'espèce à sanctionner la manière de servir de l'enseignant et les relations difficiles que le requérant connaissait avec certains parents d'élèves, que dans ces conditions, le recteur de l'académie de Nice a également entaché ses décisions de détournement de pouvoir"



### Le Ministère augmente le nombre de fonctionnaires de l'Éducation Nationale de 15% en 2 ans...

Non, on plaisante, cela représenterait 120.000 postes d'enseignant-e-s en 2 ans... En fait c'est le pourcentage d'augmentation de hauts fonctionnaires (Administrateur-trices Civiles) que s'apprête à recruter d'ici 2014 le Ministère...

Comme quoi la rigueur est à géométrie variable.

### CALENDRIER DE LA CGT EDUC'ACTION du VAR jusqu'en décembre 2012

- Réunion des syndiqués lors du **conseil syndical départemental** le jeudi 4 octobre 2012. Une demi-journée est consacrée au CA (prérogatives, limites et stratégie syndicale au CA)
- Le congrès des syndiqués de la CGT Educ'Action du Var aura lieu les 6 et 7 décembre 2012.

#### Formations:

- le lundi 22 octobre à la bourse du travail de Brignoles: formation d'accueil et présentation du syndicat
  - les jeudi 15 et vendredi 16 novembre : militer à la CGT, dans son école ou son EPLE, dans les structures interpro.
- Toutes les dates et les autorisations d'absences sur le site:  
[www.cgt-education-var.fr](http://www.cgt-education-var.fr)  
le mail: [cgt-education83@orange.fr](mailto:cgt-education83@orange.fr)  
le tél: 06 59 95 68 28

### FAQ JURIDIQUE

#### Congé maladie et droit à se présenter à un examen ou un concours.

Un fonctionnaire en congé de longue maladie ou de longue durée est toujours statutairement considéré en situation d'activité, même si il est du fait de sa maladie dans l'incapacité d'accomplir ses fonctions.

Il en résulte qu'un fonctionnaire en congé de longue maladie est autorisé à se présenter aux concours et examens professionnels de promotion sous réserve qu'il réponde par ailleurs aux conditions de diplôme, ancienneté, etc.

La CGT Educ'Action a déjà été amenée à intervenir pour défendre des enseignant-e-s en situation de congé longue maladie dont le droit à passer un examen professionnel était remis en question. N'hésitez pas à nous contacter si vous-même ou un-e collègue subissez la même injustice.

#### Références :

Statut général des fonctionnaires Titre II (Loi n° 84-16 du 11 janvier 1984) Article 34

Réponse de M. le secrétaire d'État chargé de la fonction publique à la question écrite n°23260 (JO du 13/01/2009)

Décision du Conseil d'Etat

## FRAIS DE DEPLACEMENT (suite ...)

Durant l'année 2011-2012 les enseignant-e-s convoqué-e-s pour des stages à public désigné, en particulier les collègues de STI, ont encore subi le double scandale des frais de stage :

- Non remboursement des frais de déplacement à l'intérieur des communes prises au sens INSEE (par exemple Nice – Cannes) ;
- Délai inacceptable en cas de remboursement.

S'agissant de frais avancés dans le cadre de missions ou formations, nous ne pouvons tolérer que cette situation perdure! Les textes en vigueur (décret n°2006-781 du 3 juillet 2006 entre autres) indiquent pourtant clairement qu'un agent qui se déplace dans le cadre d'une action de formation peut prétendre à la prise en charge de ses frais de transport ainsi qu'à des frais de repas et d'hébergement. La notion de commune est également précisée : "Constituant une seule et même commune : toute commune et les communes limitrophes, desservies par des moyens de transports publics de voyageurs".

Il est également précisé que "le paiement des indemnités pour frais de déplacements temporaires est effectué normalement à la fin du déplacement" et non des mois plus tard !

Si les démarches antérieures ont permis la prise en charge des repas (ce qui ne concerne que les stages d'une journée et n'est pas systématiquement appliqué) les frais de déplacements ne sont toujours pas remboursés.

Le Secrétaire Général du rectorat nous a garanti lors d'une audience le 9 mai 2011 que les instructions allaient être données aux services pour mettre un terme à cette situation.

Nous veillerons cette année encore à ce que nos droits soient respectés et nous appelons tous les collègues à remplir des états de frais de déplacement même si leur ordre de mission stipule l'inverse. Nous appelons également à réclamer le versement d'intérêts de retard en cas de délai de remboursement abusif.

Seule une action collective nous permettra d'obtenir gain de cause !

Le décret n° 2010-676 du 21 juin 2010 est toujours en vigueur. Il prévoit toujours la prise en charge à 50% des abonnements de transport domicile-travail pour les fonctionnaires (même les abonnements type vélo bleu sont prévus)



# Rentrée des stagiaires

Cette année les professeur-e-s stagiaires (un peu plus de 200) ont été réunis par le rectorat le lundi 27 août à la fac de sciences de Nice. Comme les années précédentes une équipe de la CGT Educ'Action était présente, distribuant notre documentation et tachant de répondre aux questions de nos nouveaux collègues. Grande nouveauté pour cette rentrée, les stagiaires avaient eu connaissance de leurs affectations fin juillet et non la veille de la rentrée comme cela se pratiquait depuis de nombreuses années. Cela constitue une réelle amélioration pour nos jeunes collègues.

La réforme du recrutement et de la formation des professeur-e-s mise en place par le précédent gouvernement est unanimement reconnue comme catastrophique dans ses conséquences :

- en premier lieu bien sûr pour les étudiant-e-s se préparant aux concours ainsi que pour les néo-titulaires,
  - mais également par ricochet pour les élèves
  - et comme on le constate encore cette année sur le nombre de candidat-e-s aux concours de recrutement (un millier de postes non pourvus cette année dans le 2<sup>nd</sup> degré).
- La seule très modeste réponse de M. Peillon a été d'accorder 3h de décharge aux professeur-e-s stagiaires du second degré (6h pour les CPE) sans pour autant fournir les moyens nécessaires aux académies censées puiser dans ses ressources propres après plusieurs années de restrictions des moyens !
- Cela a conduit dans notre académie à une réelle cacophonie, les chefs d'établissement recevant

début juillet du rectorat l'instruction de réduire les horaires des stagiaires à 15h, puis recevant fin juillet des arrêtés d'affectation à 18h pour des stagiaires n'ayant effectué que quelques heures de vacances ou ayant été AED. On est loin de la notion de forte expérience en tant que contractuel évoqué dans l'arrêté ministériel ! Alerté par des stagiaires la CGT Educ'Action a interpellé le Rectorat. Les IPR ont enfin revu les temps de service des professeur-e-s stagiaires la semaine précédant la rentrée et il semble que les services à 18h aient été ramenés à 15h.

**Toute l'équipe de la CGT Educ'Action souhaite une excellente entrée dans la profession à nos nouveaux collègues et les invite à ne pas hésiter à nous contacter en cas de difficulté au cours de leur année de stage.**

## Formation initiale et continue

### La CGT Educ'Action revendique... et propose ! !

La CGT Educ'Action revendique le fait que le niveau II (licence) soit la base du recrutement de tout enseignant-e, CPE ou COP.

Les années de préparation aux concours et de stage doivent ensuite être validées par un Master 2.

Pour la CGT Educ'Action, il est nécessaire de refonder la formation initiale et continue des personnels en refusant de limiter le débat aux seuls aspects des disciplines, de méthodes ou de pédagogie.

**Dans cet esprit, la CGT Educ'Action revendique :**

- La création d'Instituts Universitaires de Formation aux Métiers de l'Éducation (IUFME) qui doivent accueillir et former l'ensemble des personnels intervenant dans l'Éducation nationale. De fait, c'est la formation de tous les personnels qui doit être rediscutée.

- Un va-et-vient accompagné entre IUFME et stages. Pour les enseignant-e-s : des stages dans différents niveaux de classe et différents types d'établissements (sans être moyens d'enseignement) permettent une entrée progressive dans le métier.

- Le nombre de places aux concours doit permettre de disposer de suffisamment de personnels pour répondre aux besoins de l'Éducation nationale et doit faire l'objet d'une programmation pluriannuelle.

- La titularisation sans condition de concours ni de nationalité des non-titulaires en poste et la fin du recrutement de nouveaux non-titulaires. Nous sommes attachés au concours comme voie normale de recrutement.

- Une véritable égalité devant les concours : une allocation d'étude pour les étudiants, des dispositifs individuels de formation pour les salarié-e-s ou encore la mise en place d'un système de pré-recrutement dans le cadre de cycles préparatoires.

- Une offre de formation adaptée aux agents déjà en poste (assistant-es, contractuel-le-s...)

- Des critères explicites de validation du stage et donc de titularisation, et le jury tenu de motiver ses refus, ce qui n'est pas le cas aujourd'hui.

- Les refus de titularisation doivent toutes être examinées en commission administrative paritaire (CAP), ce qui est déjà le cas pour les agrégés.

Enfin, comme la formation ne s'arrête pas à la formation initiale, nous revendiquons que tous les personnels bénéficient d'une **formation continue** sur leur temps de travail, dans la proportion de 10 % du temps travaillé, avec prise en charge des frais y afférant.

Nous devons intégrer la question de l'avenir des élèves :

- Quelle reconnaissance des qualifications, quelles interventions dans la définition de nos missions, de nos moyens et de nos objectifs ?

- Comment permettre une promotion par l'École, un accès émancipateur aux savoirs pour l'ensemble d'une classe d'âge ?



## TPE : élections professionnelles du 28/11 au 12/12

Première dans l'histoire sociale de notre pays : les salarié-e-s des petites entreprises et des Particuliers employeurs vont pouvoir exprimer leur confiance à l'organisation syndicale de leur choix. Dans le Var : 80 000 salarié-e-s, + de 40% du salariat.

Ce scrutin revêt une importance particulière pour plusieurs raisons :

- Pour les salarié-e-s et apprenti-e-s des très petites entreprises (moins de 11 salarié-e-s), par ex. dans l'artisanat et dans les services à la personne, il permettra de gagner de nouveaux droits.

- Il va permettre de mesurer l'audience réelle de chaque syndicat. La loi du 20 août 2008 va donner de la légitimité aux accords de branches et aux conventions collectives qui impactent directement le quotidien de millions de salarié-e-s.

Dans un contexte où jamais les écarts entre riches et pauvres n'ont été aussi grands; face à une situation sociale qui chaque jour entraîne les salarié-e-s vers plus de précarité, d'isolement ou de mise en concurrence ; **faites voter CGT, faites bouger les lignes !**

Au quotidien, dans chaque Union Locale, dans chaque syndicat CGT, nos conseiller-e-s du salarié, nos défenseurs syndicaux et nos militant-e-s sont déjà aux côtés des salarié-e-s.

## Dans l'Éducation nationale, la CGT, c'est la CGT Educ'Action

### CGT Educ'Action de l'Académie de Nice

34 bd Jean-Jaurès - 06300 Nice - Fax : 09 58 68 08 50  
Répondeur : 09 53 68 08 50

Secrétaire académique : Joël Denneulin 06 62 01 08 93 - [secacad@cgteducationnice.org](mailto:secacad@cgteducationnice.org)

<http://cgteducationnice.org>

#### Var

Secrétaire générale : Valérie Hible, [cgt-education83@orange.fr](mailto:cgt-education83@orange.fr) - 06 59 95 68 28

1<sup>o</sup> degré : Michèle Lherminier  
[1degre83@cgteducationnice.org](mailto:1degre83@cgteducationnice.org)

2<sup>o</sup> degré : Corinne Perrier

GRETA : Marie-Dominique Fièvre  
[mariedo.fievre@gmail.com](mailto:mariedo.fievre@gmail.com) - 06 88 32 34 89  
Laboratoires : Serge.Cortopassi@ac-nice.fr

<http://www.cgt-education-var.fr/>

#### Alpes-Maritimes

Secrétaire général: Marc Le Roy - 06 99 34 98 01  
[secgeneral06@cgteducationnice.org](mailto:secgeneral06@cgteducationnice.org)

1<sup>o</sup> degré : Vincent Pinchaux - 06 50 11 30 27  
[1degre06@cgteducationnice.org](mailto:1degre06@cgteducationnice.org)

2<sup>o</sup> degré : Jean-Pierre Quartier - 06 73 61 02 95  
[2degre06@cgteducationnice.org](mailto:2degre06@cgteducationnice.org)

Laboratoires : Lisa Szys - 06 70 23 82 16